

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

Arrêté du 17 décembre 2018 portant dissolution de la compagnie de gendarmerie départementale et de la brigade de recherches de Mauléon-Licharre et modification des compagnies de gendarmerie départementale de Bayonne, d'Orthez et d'Oloron-Sainte-Marie (Pyrénées-Atlantiques)

NOR : INTJ1833204A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-27;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La compagnie de gendarmerie départementale et la brigade de recherches de Mauléon-Licharre sont dissoutes à compter du 2 janvier 2019. Corrélativement, l'organisation des compagnies de gendarmerie départementale de Bayonne, d'Orthez et d'Oloron-Sainte-Marie est modifiée à la même date dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les commandants des compagnies de gendarmerie départementale de Bayonne, d'Orthez et d'Oloron-Sainte-Marie, ainsi que leurs adjoints exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2, R. 15-24 (1^o et 4^o) et R. 15-27 du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 décembre 2018.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de corps d'armée,
directeur des soutiens et des finances,*
L. TAVEL

ANNEXE

COMPAGNIE	SITUATION ACTUELLE	SITUATION NOUVELLE
Bayonne	PSIG Anglet BR Bayonne BT Bayonne BT Hasparren BT Bidache BT La-Bastide-Clairance BT Saint-Pée-sur-Nivelle BT Saint-Jean-de-Luz BT Ustaritz BT Cambo-les-Bains BT Espelette	PSIG Anglet PSIG Saint-Jean-Pied-de-Port BR Bayonne BT Bayonne BT Hasparren BT Bidache BT La-Bastide-Clairance BT Saint-Pée-sur-Nivelle BT Saint-Jean-de-Luz BT Ustaritz BT Cambo-les-Bains BT Espelette BT Saint-Palais BT Irissarry BT Saint-Jean-Pied-de-Port BT Saint-Etienne-de-Baïgorry
Mauléon-Licharre	PSIG Saint-Jean-Pied-de-Port BR Mauléon-Licharre BT Mauléon-Licharre BT Tardets-Sorholus BT Saint-Jean-Pied-de-Port BT Saint-Etienne-de-Baïgorry BT Saint-Palais BT Irissarry	(Dissolution)
Oloron-Sainte-Marie	PSIG Oloron-Sainte-Marie BR Oloron-Sainte-Marie BT Oloron-Sainte-Marie BT Bedous BT Aramits BT Laruns BT Arudy BT Monein BT Navarrenx	PSIG Oloron-Sainte-Marie BR Oloron-Sainte-Marie BT Oloron-Sainte-Marie BT Bedous BT Aramits BT Laruns BT Arudy BT Mauléon-Licharre BT Tardets-Sorholus
Orthez	PSIG Orthez BR Orthez BT Orthez BT Artix BT Arthez-de-Béarn BT Mourenx BT Salies-de-Béarn BT Puyoô BT Sauveterre-de-Béarn	PSIG Orthez BR Orthez BT Orthez BT Artix BT Arthez-de-Béarn BT Mourenx BT Salies-de-Béarn BT Puyoô BT Sauveterre-de-Béarn BT Monein BT Navarrenx